

Date de la convocation : 11/12/2018

Date d'affichage : 11/12/2018

L'an deux mil dix-huit, le 18 du mois de Décembre, le CONSEIL MUNICIPAL de la commune de PEYRINS légalement convoqué se réunit en session ordinaire, Salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PICOT, Maire.

Présents : 13 / 17.

Votants : 13 / 17.

Présents : Messieurs Brenier, Cardí, Gagne, Garetti, Guérin, Monnier, Picot, Vetter. Mesdames, Dumoulin, Juban, Ronze, Mourvillier, Gronlier.

Absents : Messieurs, Hausser, Patassi, Mesdames Roy et Billon.

Excusé : /.

Procurations : /.

Madame Ronze été désignée comme secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Délibération n°1

Objet : Déclarations d'Intention d'Aliéner.

Rapporteur : Monsieur CARDI.

Sur avis de la commission d'urbanisme, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (Par : Pour : 13 – Contre : 0 – Abstention : 0) émet un avis favorable à l'acquisition de la parcelle dont la référence cadastrale est n° C0051 – Sections ZL n°195, issue de la parcelle ZL n°14, d'une contenance de 10a et 29ca. La commune renonce aux droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme et autorise le maire à signer tout document y afférent.

Délibération n°2

Objet : Réhabilitation et mise aux normes de l'ancienne école Sainte-Thérèse – Demande de subvention au Conseil Départemental.

Monsieur Monnier

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 1 (Monsieur GUERIN)) adresse une nouvelle demande de subvention au Conseil Départemental de la Drôme pour un montant 156 691.00 €.

Le plan de financement du projet est approuvé comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT				
LIBELLES DEPENSES	Montants des travaux HT	Financeurs	Montants des subventions	Taux
Levées - mesurage - diagnostics parasitaire – Mission SPS et Bureaux de contrôles	12 000.00 €	Dotation cantonale / Départementale 20%	159 691.00 €	0,20
Etudes agglo	6 803,00 €	DETR Etat	125 000,00 €	0,16
Etudes architectes	70 000.00 €	Conseil Régional / accessibilité	30 000,00 €	0,04
Travaux Sainte-Thérèse	709 652.10 €	Total aides publiques	314 691.00 €	0.40
		CAF	80 000,00 €	0,11
		Total aides privées	80 000.00 €	0.11
		Part communale	403 764.10 €	0.49

Total dépenses	798 455.10 €	Total Recettes	798 455.10 €	1.00
-----------------------	---------------------	-----------------------	---------------------	-------------

Le maire est autorisé à signer tout document y afférent.

Délibération n°3

Objet : Dégâts sur voiries : Demande de subvention au Conseil Départemental.

Suite aux violents orages du 12/06/2018, **Monsieur Picot** procède à la lecture de l'arrêté du 29/10/2018 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0) sollicite le Conseil Départemental pour les réparations liées aux orages, inondations et coulées de boue du 12/06/2018.

L'estimation administrative des travaux s'élève au montant de 40 103.00 euros HT. Le maire est autorisé à signer tout document y afférent.

Délibération n°4

Objet : Décision modificative n°3 au Budget Primitif 2018

Monsieur Monnier expose qu'il convient de procéder à des virements de crédits au sein des sections de fonctionnement et d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0) approuve les virements de crédits et autorise le Maire à signer tout document y afférent.

Délibération n°5

Objet : Budget M14 : Ouverture des crédits d'investissement au titre de l'année 2019.

Monsieur Monnier : la collectivité votera son budget courant mars aussi dans le cadre de la continuité des projets et marchés de travaux publics engagés par la commune, l'exécutif peut, à compter du 1^{er} janvier 2019 et jusqu'au vote du budget, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement sous réserve d'une autorisation spéciale de l'organe délibérant. Les ouvertures de crédits sont limitées au quart des crédits ouverts l'année budgétaire précédente.

Après en avoir délibéré, (Par : Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0) le conseil municipal approuve l'ouverture des crédits en investissement chapitre 20 – 21 et 23 et autorise le maire à signer tout document y afférent.

Délibération n°6

Objet : Modalités d'attribution des crédits aux écoles et au RASED.

Rapporteur : Monsieur PICOT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0) approuve les modalités d'attribution des crédits aux écoles et au RASED.

Concernant le RASED, une convention d'entente déclinera les compétences de la mairie et de l'Education Nationale en charge de la compétence RASED. Elle sera proposée à l'Inspection de l'Académie. Le maire est autorisé à mettre en œuvre cette décision auprès des agents de l'Education Nationale.

Délibération n°7

Objet : Convention d'entente intercommunale

Rapporteur : Monsieur Picot.

Monsieur Picot expose que dans le cadre de leurs compétences respectives en matière de soutien des manifestations culturelles et sportives locales, les communes de Génissieux, Peyrins, Mours-Saint- Eusèbe, Saint-Paul-lès-Romans, Chatillon-Saint-Jean, Parnans, Geysans et Triors ont décidé de se rapprocher en vue de réaliser l'acquisition, la gestion et le suivi du prêt de matériel logistique (remorques et barrières) pour les manifestations communales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0) approuve les termes de la convention et autorise le maire à signer tout document y afférent.

QUESTIONS DIVERSES

Décisions du maire :

Conformément aux obligations faites au Maire de rendre compte de ses décisions à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal, (Article 2122.23 du Code général des collectivités territoriales), **Monsieur Picot** présente les décisions prises depuis le dernier conseil municipal.

- **Fourniture et pose d'une porte d'entrée dans la salle des fêtes**
- **Achat de tables et de chaises pour l'école élémentaire**
- **Achat de mobiliers (tables et de chaises) pour la salle des fêtes**
- **Changement du volet roulant bureau du RASED à l'école élémentaire**
- **Fourniture et pose fenêtres dans une salle annexe au restaurant scolaire**
- **Création d'un accès pour les véhicules à Saint-Ange**
- **Réfection des sols de la salle des fêtes**

Présentation de la fête du village du 3 au 5/05/2019.

Monsieur Garetti, élu Président de cette manifestation, présente la composition du bureau, le programme de la manifestation, comprenant entre autres un vernissage, le concert de 'Bouge tes notes, la randonnée du patrimoine, le budget de la manifestation.

Il informe que les peyrinois seront consultés du 3 au 11/01 en vue d'une dénomination (Peyrins s'amuse ou Peyrins s'anime)...

Commission 'Culture' :

Présentation de la rencontre du 'Lux Scène Nationale' par Mesdames Gronlier et Billon.

Le Lux est une association déclarée spécialisée dans le secteur d'activité des arts du spectacle vivant. C'est dans ce cadre qu'il cherche des communes pouvant accueillir des artistes à résidence dans le cadre des 'Classes culturelles numériques'. **Madame Gronlier** propose d'étudier l'offre du Lux au titre de l'année 2019.

Recensement

Monsieur Picot : il se déroulera du 17/01/2019 au 16/02/2019.

Réhabilitation Sainte-Thérèse :

Monsieur Monnier : les élus sont invités à assister à la présentation du projet de réhabilitation définitif par l'architecte le 22/01/2019 à 18h00.

Elections Européennes le 26/05/2019.

Révision du PLU :

Monsieur Cardé : une rencontre des élus se déroulera le 16/01/2019 à 18h00.

Les élus sont invités à participer à la réunion publique fixée le 31 janvier 2019 à 19h00.

Installation de la Pizzeria Corléone en zone artisanale :

Monsieur Picot : le développement de cette zone implique l'acquisition de parcelles pour la création d'une voirie communale.

Fixation des dates des prochains conseils municipaux pour 2019 : 29/01/2019 – 05/03/2019 - 26/03/2019 – 30/04/2019 – 28/05/2019 – 25/06/2019 – 16/07/2019 – 27/08/2019 – 24/09/2019 – 29/10/2019 -26/11/2019 – 17/12/2019.

Le Maire,
Bernard PICOT.



